



RECYCLAGE SSIAP 3

Formation agréée par la préfecture

Objectifs : Maîtriser les dernières évolutions réglementaires. Extinction de feux et exercices pratiques. Exercices sur un SSI (plateau technique)

Durée :
21 heures

Public & Pré-requis :

Secourisme de moins de 2 ans (PSC1, PSE1, SST). Avoir travaillé 1607h en tant que SSIAP3 au cours des derniers 36 Mois. Ne pas avoir dépassé la date anniversaire des 3 ans depuis la dernière formation (initiale ou continue)

Modalités pédagogiques :

Alternances d'exercices, de jeux de rôle, et d'étude de cas apportés par le formateur

Modalités de suivi :

Attestation de Recyclage SSIAP 3

Profil formateur :

2 à 3 ans d'expérience mini dans le domaine. Et professionnels en poste dans le domaine enseigné

1. Réglementation

- Règlement de sécurité dans les ERP
- Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de services de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

2. Notions de droits civil et pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

3. Fonction maintenance

- Contextes d'obligations réglementaires
- Les contrats avec obligation de moyens
- Les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
Le contrat de types « prédictifs »
Le contrat de types « préventifs »
Le contrat de types « correctifs » ou « curatifs »
- Normalisation



4. L'accessibilité des personnes handicapées

- Les dispositions réglementaires
- Les commissions accessibilité
- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- Visite, réception par commission d'accessibilité

5. Analyse des risques

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)